

COLLECTE DE L'AMIANTE

Nous vous rappelons les modalités de dépôt d'amiante dans les déchetteries.

Sur le territoire, toutes les déchetteries sauf celles de Thumeries acceptent l'amiante (Annœullin, Genech et Orchies).

Pour ce faire, il suffit de prendre rendez-vous dans la déchetterie de votre choix. Un film spécifique vous sera donné afin d'emballer vos tôles. L'emballage est obligatoire pour des raisons de sécurité.

Toute demande de dépôt supérieur à 15 tôles doit faire l'objet d'une demande spécifique auprès du SYMIDEME (03 20 32 10 20).

Ces démarches sont totalement **gratuites**.

Enfin, nous vous rappelons que les déchetteries passent en horaires d'été à partir du 1^{er} avril et ce jusqu'au 30 septembre.

Les déchetteries seront donc ouvertes de **9h à 11h45 et de 13h à 18h45**.